

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Reiss, M. Straumann, M. Thiériot, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Dalloz, M. Ciotti, M. Sermier, M. Aubert, M. Door, M. Abad, M. de la Verpillière, M. Gosselin, M. Marleix, Mme Valérie Boyer, M. Masson, Mme Bassire, M. Le Fur, M. Deflesselles, M. Perrut, Mme Duby-Muller, M. de Ganay, M. Brun, M. Viry, M. Bazin, M. Rolland et M. Viala

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le diocèse »,

les mots :

« l'association diocésaine »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un terme juridique plus précis.